



Syndicat mixte du Pays du Lunévillois
12 ter rue de la marquise du Châtelet 54300 Lunéville

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Marché public de fournitures passé en procédure adaptée pour l'acquisition, l'immatriculation et la livraison de quatre véhicules neuf places adaptés au Transport d'au moins une personne à mobilité réduite (TPMR)

Date limite de réception des offres : 21 décembre 2011

Marché n°2011-01

Préambule

Le Pays du Lunévillois est situé au sud-est du département de la Meurthe-et-Moselle. Il se compose de neuf communautés de communes et de 160 communes, représentant un bassin de population de près de 80 000 habitants pour une superficie de 1451 km².

Le Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois, pouvoir adjudicateur du présent marché, agit en tant qu'Autorité organisatrice de second rang, par délégation de compétence partielle du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, pour l'organisation et la mise en œuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande dit « Transport de proximité ». Le périmètre d'action défini concernera huit des neuf communautés de communes le composant (hors périmètre de la Communauté de communes du Lunévillois déjà dotée d'un réseau de transport urbain) et un bassin d'environ 50 000 habitants, essentiellement rural.

Le Syndicat mixte du Pays du Lunévillois souhaite mettre en place un service de transport de proximité à la demande ouvert à tous, dans une logique de lutte contre l'isolement des personnes non motorisées, de mobilité et d'aménagement durables du territoire. Le service proposé permettra de relier toutes les communes rurales aux bourgs centre les plus proches pour faciliter l'accès aux services de proximité (santé, commerces, loisirs...). Un rabattement sur les réseaux de transports collectifs TED et TER sera également proposé pour permettre des liaisons entre les pôles urbains et vers l'extérieur du territoire.

Le syndicat mixte du Pays du Lunévillois mettra à disposition du ou des prestataires de services de Transport à la demande une flotte de quatre véhicules de 9 places adaptés au transport de personnes à mobilité réduite (un véhicule par secteur géographique), afin d'optimiser le regroupement de voyageurs par service. Le transport à la demande s'effectuera sur réservation préalable, réalisée au plus tard la veille du déplacement auprès d'une centrale locale d'information et de réservation.

Le service de transport sera organisé autour de quatre secteurs géographiques et fonctionnera selon des destinations et des horaires prédéterminés. Il devra notamment répondre aux besoins de déplacement des personnes non motorisées et des personnes les plus fragiles (personnes âgées, jeunes en insertion...).

1/ Caractéristiques techniques de la solution de base

Le mémoire technique proposé comprendra une présentation du véhicule et de ses fonctionnalités suffisamment détaillée pour permettre de juger point par point le respect des exigences du C.C.T.P. ainsi que des plans (implantation des sièges...) et des photos du véhicule. Seront notamment précisés les équipements permettant une accessibilité du véhicule aux personnes à mobilité réduite (hauteur de plancher...) et les éléments d'information concernant la consommation, l'autonomie et les émissions polluantes des véhicules.

1.1 Descriptif général du véhicule

- Véhicules neufs de 9 places permettant, dans le respect de la réglementation spécifique en vigueur, le transport au minimum d'une personne à mobilité réduite
- Niveau de finition de gamme moyenne, type de modèle et de motorisation à préciser
- Carrosserie de couleur blanche
- Caractéristiques intégrées à l'offre :
 - o Puissance minimale 100 Cv
 - o PCAT inférieur à 3T500
 - o Direction assistée
 - o Vitres teintées et vitres avant électriques
 - o Porte latérale coulissante droite vitrée
 - o 2 portes arrière battantes vitrées
 - o Freinage ABS
 - o Climatisation manuelle
 - o Verrouillage centralisé avec commande à distance
 - o Autoradio-CD
 - o Airbags avant
 - o Antibrouillard avant/ arrière
 - o Roue de secours
 - o Norme de dépollution Euro 5 minimum
 - o Pneus adaptés à tous les temps (y compris sur la neige)

1.2 Equipements spécifiques au transport de personnes (solution de base) et à l'accueil d'au moins un fauteuil roulant

- Marché pied escamotable à la porte latérale
- Poignée montoir à la porte latérale
- Rampe d'accès pour fauteuil roulant manuelle
- Plancher plat
- Système de fixation du ou des fauteuils roulants et de déverrouillage d'urgence
- Sièges avec ceintures de sécurité
- Boîte à pharmacie, extincteur, marteau brise-glace
- 9 gilets de présignalisation, 2 triangles
- Plancher antidérapant et lavable

2/ Options à proposer

1. Chauffage additionnel avant et arrière
2. Rétroviseurs électriques et chauffants
3. GPS
4. Radars de recul
5. Airbags passagers
6. Vitres à ouverture coulissante à l'arrière
7. Eclairage intérieur (spot à LEDS) + Eclairage accès arrière et côté
8. Rétroviseur panoramique intérieur de surveillance
9. Ouverture automatique de la porte latérale droite
10. Solution pour l'accueil d'un deuxième passager en fauteuil roulant
11. Suspensions pneumatiques pour un abaissement arrière permettant l'accès aux PMR
12. Plate-forme élévatrice électrique pour l'accès d'un fauteuil roulant (avec option télescopique)
13. Girouette frontale d'information
14. Fabrication du support et pose d'un habillage extérieur du véhicule selon la charte graphique du futur service (à partir d'un fichier informatique fourni par le syndicat mixte du Pays Lunévillois)
15. Extension de garantie
16. Régulateur et limiteur de vitesse

3/ Conditions pour le véhicule

- Etablissement de la carte grise et pose des plaques d'immatriculation
- Inclure dans l'offre les frais d'immatriculation et de livraison du véhicule

4/ Durée de vie

Le constructeur précisera les conditions de garantie qu'il offre, sachant que la garantie constructeur à 100 % ne pourra être inférieure à 2 ans pièces et main d'œuvre.

Le candidat indiquera que la Société assure la fourniture des pièces de rechange pour ce type de matériel. Il précisera le délai dans lequel il s'engage à livrer les pièces de rechange et les modalités de commande de ces pièces.

Le constructeur indiquera la durée de vie des pièces nécessitant un renouvellement périodique.

5/ Performances environnementales

Le candidat indiquera les performances environnementales du véhicule dont notamment:

- Rejet de CO² en grammes par kilomètre
- Consommation et coût en énergie pour 100 km

6/ Variantes

Le candidat pourra proposer une variante concernant les caractéristiques techniques du véhicule en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de confort des voyageurs ou de performance environnementale.

En tout état de cause, le candidat devra obligatoirement répondre à la solution de base.